Envoyé en préfecture le 05/03/2026
Reçu en préfecture le 05/03/2026
Publié le
ID : 022-212201867-20260226-DEL023_2026-DE

VILLE DE
PLÉNEUF
VAL-ANDRÉ
CÔTES D'ARMOR

# CONSEIL MUNICIPAL
# SÉANCE DU 26 FÉVRIER 2026

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
## N° DEL023_2026

*L'an deux mille vingt-six, le vingt-six février à dix-huit heures, le Conseil Municipal, dûment convoqué le douze février deux mille vingt-six s'est réuni en l'Hôtel de Ville de PLÉNEUF-VAL-ANDRÉ sous la présidence de M. Pierre-Alexis BLEVIN, Maire.*

**Présents** :
M. BLEVIN (Le Maire), M. HAMON, Mme PORTAL, M. LEMASSON, Mme PROST, M. LE MERRER, Mme TURMEL, M. TORCHE, M. HERBET, M. LE DEUC, M. OLLEVIER, M. ROBERT, M. DURAND, Mme TASSEL, Mme BOUCHER, M. THOMAS, M. COUDRAY, Mme DE CHOULY, Mme THOMAS.

**Absents**
M. SCHMID (donne pouvoir à M. LE MERRER) Mme LECLERC (donne pouvoir à Mme PROST), Mme OLIVIER (donne pouvoir à Mme PORTAL), Mme LE MEN (donne pouvoir à Mme TURMEL), Mme DURAND (donne pouvoir à M. TORCHE), M. DEMOY (donne pouvoir à M. HAMON) M. LE MAITRE, M. CARFANTAN

**Secrétaire de séance** : M. HAMON

### 12- OFFICE DE TOURISME DE PLÉNEUF-VAL-ANDRÉ – CONVENTION FINANCIÈRE

7.1
Monsieur HAMON, rapporteur :

En application de la convention d'objectifs et intervenant entre la Ville et l'Office de Tourisme, une subvention de fonctionnement est attribuée à l'Office de Tourisme pour participer à son financement dans le cadre de l'exécution des missions qui lui sont confiées.

La subvention sollicitée au titre de l'exercice 2026 est de 160 000 € ainsi que présentée dans le budget au chapitre 74, « Subvention d'exploitation ».

Le versement de la subvention pourra se faire en une fois ou en deux versements maximums selon les besoins de l'Office de Tourisme.

**Vu** la convention d'objectifs et de moyens,

**Vu** la délibération de CODIR de l'EPIC approuvant la convention d'objectifs et de moyens,

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de :**

- **Inscrire une subvention de fonctionnement pour l'Office de Tourisme d'un montant de 160 000 €.**
- **Les crédits seront inscrits à l'article 657381 du budget 2026.**

Envoyé en préfecture le 05/03/2026
Reçu en préfecture le 05/03/2026
Publié le
ID : 022-212201867-20260226-DEL023_2026-DE

VILLE DE
PLÉNEUF
VAL-ANDRÉ
CÔTES D'ARMOR

**VOTE : ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits
et les Membres présents ont signé au registre.
Pour extrait conforme :

**Le Secrétaire de Séance,**
André HAMON

**Le Maire,**
Pierre-Alexis BLEVIN




Extrait certifié conforme au Registre,
Envoi en Préfecture le
Publication le
Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Rennes, dans un délai de deux mois à compter de sa transmission aux services de l'État et de sa publication.